

Alès, le 23 avril 2026

**Service des assemblées**

Affaire suivie par : Patrick CATHELIN

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2026

**Objet** : Convocation Conseil de Communauté

**P.J. :**

- Note relative à l'ordre du jour
- Répartition dotation de solidarité communautaire (DSC)
- Fonds de concours d'investissement

**Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,**

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Conseil** de Communauté qui se tiendra le :

**Mercredi 29 avril 2026 à 18 h 00**  
**Salle des Assemblées**  
**Bâtiment ATOME**  
**2, Rue Michelet à ALES**

L'ordre du jour de ce Conseil sera le suivant :

**I. ASSEMBLÉES**

1. Représentation de la Communauté Alès Agglomération au sein d'organismes extérieurs
2. Désignation des membres des Commissions permanentes de Politiques Publiques
3. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

**DGA RESSOURCES**

**II. FINANCES**

4. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
5. Budget Primitif 2026

**III. STRATÉGIE FINANCIÈRE**

6. Taux d'imposition Fiscalité Directe Locale
7. Fixation du produit de la Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
8. Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
9. Répartition 2026 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
10. Répartition 2026 des fonds de concours d'investissement pour les communes membres
11. Garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt souscrit par la SAEM'ALEs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du projet immobilier PRESAJEO
12. Accord pour la création et la prise de participation par la SAEM'ALEs de deux filiales sous la forme de SAS dans le cadre du projet immobilier de la société NTN-SNR

#### IV. RESSOURCES HUMAINES

13. Prime de fin d'année 2026 des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public des cadres d'emploi des assistants d'enseignement artistique, des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et de la filière sécurité
14. Prolongation des missions du « Club des DGS et Secrétaires de mairie » d'Alès Agglomération

#### DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### V. HABITAT ET LOGEMENT

15. Avenant n° 1 à la convention opérationnelle de carence avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, Saint Christol lez Alès et l'État

#### DGA CADRE DE VIE

#### VI. ENVIRONNEMENT URBAIN

16. Fermeture définitive de la déchèterie Communautaire sise Quai du Mas d'Hours à Alès

#### DGA POLITIQUES PUBLIQUES

#### VII. ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

17. Délégation de Service Public - Micro Crèche de Chamborigaud – Présence 30 AMPAF - Participation pour l'année 2026

#### DIRECTION GÉNÉRALE

#### VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

18. Renouvellement de la subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique
19. Renouvellement de la subvention aux particuliers pour l'achat de voitures électriques neuves

#### IX. DIVERS

20. Décisions prises par délégations

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
de la Communauté Alès Agglomération

Christophe RIVENQ





# **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE**  
**DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**18 h 00**

**NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

## I. ASSEMBLÉES

### 1. Représentation de la Communauté Alès Agglomération au sein d'organismes extérieurs

Il est proposé de désigner des représentants d'Alès Agglomération au sein des organismes ou associations suivants :

1. Crèche associative Les Blacous à Saint Privat des Vieux
2. Crèche associative Les marmousets à Saint Christol lez Alès
3. Crèche associative Sésames à Alès
4. Crèche associative Le Jardin des Capucines – Fondation Rollin d'Anduze
5. Crèche associative Cardamômes à Méjannes-lès-Alès
6. Crèche associative L'Ile aux Enfants à Anduze
7. Association musicale Sait Privadenne
8. Association musicale de Bagard
9. Collège Alphonse Daudet à Alès
10. Collège Diderot à Alès
11. Collège Jean-Moulin à Alès
12. Collège Jean Racine à Alès
13. Collège Jean-Baptiste Dumas à Salindres
14. Collège Marceau Lapierre à Saint Jean du Gard
15. Collège de la Gardonnenque de Brignon
16. Collège de la Régordane à Génolhac
17. Collège Léo Larguier à La Grand Combe
18. Collège Antoine Deparcieux a Martinet
19. Collège Florian à Anduze
20. Lycée professionnel Marie Curie à Saint Jean du Gard
21. Lycée Jacques Prévert à Saint Christol lez Alès
22. Lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès
23. Territoire d'énergie Gard - SMEG – Commission consultative dans le domaine de l'énergie
24. Conseil d'Administration Établissement Public Foncier Occitanie (EPF)
25. Conseil d'Administration Un Toit Pour Tous
26. Société Française des Habitations Économiques (SFHE)
27. Association des communes et collectivités forestières du Gard
28. Groupement d'Intérêt Public – Politique de la Ville
29. SEMIGA – Commission d'attribution de logements
30. Agence d'urbanisme de la région nîmoise alésienne
31. Gard Initiative
32. Cratère théâtre Alès
33. Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
34. Comité de rivière de la Cèze
35. Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Gardons
36. Comité de suivi en charge de donner des avis sur l'ensemble des questions et autres problématiques en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'eau et de l'assainissement collectif sur le hameau du Mas Chabert
37. Société Publique Locale Alès-Cévennes
38. Société Publique Locale Alès-Cévennes : Conseil Touristique
39. Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes
40. Alès Myriapolis
41. Maison de l'Emploi
42. SAEM'Alès
43. Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Alès Cévennes
44. Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard
45. Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL)
46. Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône (CLE SAGE de la Cèze)
47. Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Gard (CDG 30)
48. SDIS

## 2. Désignation des membres des Commissions permanentes de Politiques Publiques

Dans le prolongement de la création des Commissions permanentes de Politiques Publiques, il convient de procéder à la désignation des membres des 24 commissions suite à appel à candidatures.

## 3. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs est constituée du Président ou de son représentant et de 10 commissaires titulaires auxquels correspondent 10 commissaires suppléants.

Conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts, la liste est établie sur proposition des communes membres. Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double.

La liste doit comporter **40 noms** :

1. 20 noms pour les commissaires titulaires ;
2. 20 noms pour les commissaires suppléants.

Il est proposé d'approuver cette liste.

## DGA RESSOURCES

## II. FINANCES

### 4. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

L'Autorisation de Paiement (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération.

Les Crédits de Paiement (CP) sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice.

Il s'agit donc de procéder à l'actualisation des Crédits de Paiement (CP) pour l'exercice 2026 et pour les 5 AP/CP du budget principal et de 2 budgets annexes ainsi présentée :

- Budget principal 2026 Alès Agglomération :
  - Opération d'équipement n° 2024-AA00001-20239 "Rénovation extension Cratère Théâtre"  
Total AP = 15 602 329,00 €  
CP 2024 = 1 048 523,37 €  
CP 2025 = 1 176 812,09 €  
CP 2026 = 5 487 727,00 €  
CP 2027 = 7 064 144,00 €  
CP 2028 = 825 122,54 €
  - Opération d'équipement n° 2025-AA00002 - 20255 "Gestion patrimoniale sécurité bâtiments"  
Total AP = 1 638 000,00 €

CP 2025 = 176 971,04 €  
CP 2026 = 200 000,00 €  
CP 2027 = 315 250,00 €  
CP 2028 = 315 250,00 €  
CP 2029 = 315 250,00 €  
CP 2030 = 315 278,96 €

- Budget annexe 2026 Régie à autonomie financière Eau :

Opération d'équipement 20251

« Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ex-Mayre »

Total AP = 378 369,00 €

CP 2025 = 3 499,10 €

CP 2026 = 125 000,00 €

CP 2027 = 75 000,00 €

CP 2028 = 174 869,90 €

Opération d'équipement 20252

« Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ex-Luech et Martinet »

Total AP = 583 000,00 €

CP 2025 = 0,00 €

CP 2026 = 205 000,00 €

CP 2027 = 200 000,00 €

CP 2028 = 178 000,00 €

Budget annexe 2026 Assainissement :

Opération d'équipement 20253

« Station d'Épuration La Grand'Combe »

Total AP = 17 517 500,00 €

CP 2025 = 0,00 €

CP 2026 = 500 000,00 €

CP 2027 = 11 583 589,00 €

CP 2028 = 5 403 911,00 €

CP 2029 = 30 000,00 €

## 5. Budget Primitif 2026 (envoyé le 16 avril 2026)

Il s'agit de procéder au vote du budget principal 2026 d'Alès Agglomération et des 12 budgets annexes.

Les 13 budgets équilibrés en recettes et en dépenses peuvent se résumer de la manière suivante :

Budget principal 2026 - Alès Agglomération :

Section Investissement : 46 164 000 €

Section Fonctionnement : 123 253 000 €

Total : 169 417 000 €

Budget annexe 2026 - Construction Gestion Bâtiment :

Section Investissement : 1 051 000 €

Section Fonctionnement : 883 000 €

Total : 1 934 000 €

Budget annexe 2026 - Pôle Mécanique :

Section Investissement : 1 031 000 €

Section Fonctionnement : 2 690 000 €

Total : 3 721 000 €

Budget annexe 2026 - Lotissement Industriel :

Section Investissement : 6 911 000 €

Section Fonctionnement : 6 712 000 €

Total : 13 623 000 €

Budget annexe 2026 - Zad Les Hauts de St Hilaire :

Section Investissement : 3 683 000 €

Section Fonctionnement : 3 463 000 €

Total : 7 146 000 €

Budget annexe 2026 - Assainissement :

Section Investissement : 12 877 000 €

Section Fonctionnement : 12 335 000 €

Total : 25 212 000 €

Budget annexe 2026 - Parc des Expositions :

Section Investissement : 113 300 €

Section Fonctionnement : 297 500 €

Total : 410 800 €

Budget annexe 2026 - Régie à autonomie financière Eau:

Section Investissement : 17 581 000 €

Section Fonctionnement : 24 339 000 €

Total : 41 920 000 €

Budget annexe 2026 - Très Haut Débit :

Section Investissement : 540 000 €

Section Fonctionnement : 487 000 €

Total : 1 027 000 €

Budget annexe 2026 - Autorisation du Droit des Sols :

Section Investissement : 0 €

Section Fonctionnement : 130 235 €

Total : 130 235 €

Budget annexe 2026 - Atelier Relais :

Section Investissement : 129 500 €

Section Fonctionnement : 146 400 €

Total : 275 900 €

Budget annexe 2026 - Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Section Investissement : 2 700 €

Section Fonctionnement : 316 600 €

Total : 319 300 €

Budget annexe 2026 - Bâtiment Ex-Sud Tuile :

Section Investissement : 257 000 €

Section Fonctionnement : 105 800 €

Total : 362 800 €

BP 2026 CONSOLIDE :

Section Investissement : 90 340 500 €

Section Fonctionnement : 175 158 535 €

Total : 265 499 035 €

### **III. STRATÉGIE FINANCIÈRE**

#### **6. Taux d'imposition Fiscalité Directe Locale**

Chaque année la collectivité bénéficiaire des produits de la fiscalité Directe Locale (FDL) doit adopter un taux applicable à chaque taxe. La DGFIP envoie chaque année un état 1259 FDL (en pièce jointe) reprenant les bases prévisionnelles de la Communauté Alès Agglomération, auxquelles un taux doit être affecté.

Il est proposé d'adopter les taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), des Taxes Foncières sur le Bâti (TFB) et non Bâti (TFNB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires =	11,83 %
- Taxe Foncière sur le Bâti =	6,53 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti =	8,34 %
- Cotisation Foncière des Entreprises =	30,55%

#### **7. Fixation du produit de la Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Chaque année la collectivité doit voter un produit attendu de la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). À charge pour les Services fiscaux de répartir la collecte de cette taxe sur les taxes de Fiscalité Directe Locale (FDL).

Il est proposé d'arrêter le produit attendu GEMAPI 2026 de l'EPCI à 2 186 000 €.

#### **8. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Chaque année la collectivité bénéficiaire du produit TEOM doit adopter le taux applicable à cette taxe. La DGFIP envoie chaque année un état 1259 TEOM (en PJ) reprenant les bases prévisionnelles TEOM de chaque commune membre, auxquelles un taux doit être affecté.

Il est proposé de fixer le taux TEOM pour l'ensemble des communes membre à 17,29 % pour l'année 2026.

#### **9. Répartition 2026 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Communauté Alès Agglomération a adopté le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026. Ce dernier détermine les critères de répartition de la solidarité communautaire auprès des communes membres au travers des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire.

Il est donc proposé d'approuver la répartition du montant global de la dotation de solidarité communautaire auprès de chaque commune en fonction des critères retenus et comme proposée dans le tableau en annexe.

#### **10. Répartition 2026 des fonds de concours d'investissement pour les communes membres**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Communauté Alès Agglomération a voté le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026. Ce dernier détermine les critères de répartition de la solidarité communautaire auprès des communes membres au travers des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire.

Il est proposé d'approuver la répartition du montant global des fonds de concours d'investissement auprès de chaque commune en fonction des critères retenus et comme proposée dans le tableau en annexe.

## **11. Garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt souscrit par la SAEM'ALES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du projet immobilier PRESAJEO**

Le projet PRESAJEO porte sur la construction et l'exploitation d'un ensemble d'immobilier d'activités (bureaux, ateliers, formation, commerces) à Alès, au sein du quartier des Près Saint-Jean, avenue Jean Baptiste Dumas ; ce projet s'inscrit dans les programmes : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et Action Cœur de Ville.

Le projet économique projeté consiste en un ensemble immobilier d'activités d'environ 5.200 m<sup>2</sup> composé de quatre bâtiments ; le coût d'objectif global du projet, validé dans le conventionnement avec l'ANRU (aide obtenue de 4.537.101 €), s'établit prévisionnellement à 12,1 M€ HT, étant précisé que les constructions s'étaleront en trois phases sur plusieurs années.

Le besoin de financement par emprunt pour la première phase, soit deux bâtiments pour une surface globale de 2.202 m<sup>2</sup> représente un investissement prévisionnel de 6.770.000 € HT.

Le Conseil d'Administration de la SAEM'ALES du 2 mars 2026 a agréé le plan de financement présenté pour la construction de la première tranche de l'opération et la conclusion avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un contrat de prêt.

Ce contrat de prêt est composé de deux lignes de prêt pour un montant total de 3 377 488 €, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Taux révisable (livret A + commission 0,60%) : 2,60 %
- Durée : 25 ans
- Différé remboursement principal : 2 ans
- Garanties : caution donnée par Alès Agglomération pour 50 % et caution bancaire d'un établissement de crédit à hauteur des 50 % restants.

Il est proposé d'accorder la garantie pour ce projet.

## **12. Accord pour la création et la prise de participation par la SAEM'ALES de deux filiales sous la forme de SAS dans le cadre du projet immobilier de la société NTN-SNR**

Le Conseil d'Administration de la SAEM'ALES a approuvé le 2 mars 2026, le projet immobilier sur lequel elle travaille pour le compte de la société NTN-SNR et a autorisé les prises de participation par la SAEM'ALES dans les Sociétés à constituer pour les besoins de ce projet, Société investisseur et Société de promotion immobilière.

Le capital social de la SAEM'ALES s'élève à 4 527 642,00 €. Les principaux actionnaires sont les suivants :

Alès Agglomération 69,12%  
Caisse des Dépôts et Consignations 14,47%  
CCI Gard 6,21%  
Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon 3,63%  
Conseil Régional 2,41%  
Autres 4,16%  
Total : 100,00%

La SAEM'ALES étudie depuis plusieurs mois, avec la SEM ARAC OCCITANIE, sur sollicitation de la Société NTN-Europe, un projet de construction d'une plateforme logistique sur son site de Saint Privat des Vieux. NTN-Europe, est un leader mondial pour les roulements, joints de transmission, modules linéaires, galets de distribution, pièces de suspension, services et formations associées dans le secteur de l'automobile.

Le projet envisagé consiste en la construction d'un bâtiment de logistique d'environ 7 695 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'un bail à construction portant sur un terrain appartenant à NTN-SNR à Saint Privat des Vieux. Le montant prévisionnel de l'investissement est de 11 160 000 € selon le calendrier prévisionnel suivant : dépôt du Permis de Construire fin mai 2026, démarrage des travaux fin mars 2027, achèvement des travaux 2ème trimestre 2028.

Il est prévu la constitution d'une « société investisseur » dont le capital sera de 2 005 000 €, composé à 41,88% par la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, à 36,06 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, à 12,06 % par la SAEM ALES et à 10 % par la Société SNR CEVENNES SA, preneur par un bail à construction.

Cette Société Investisseur, prendra la forme d'une Société par Actions Simplifiée et confiera un contrat de promotion immobilière à un groupement SEM ARAC et SAEM ALES.

La société SNR Cévennes et la SAS Investisseur concluront un bail commercial en l'état futur d'achèvement de 12 ans fermes pour la location de l'immeuble.

La SAS Investisseur autorisera en outre une Société tierce à installer une centrale photovoltaïque en toiture du projet dans le cadre d'un bail civil.

Il est proposé d'approuver le projet de création de ces deux filiales afin de les soumettre ensuite à l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

#### **IV. RESSOURCES HUMAINES**

##### **13. Prime de fin d'année 2026 des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public des cadres d'emploi des assistants d'enseignement artistique, des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et de la filière sécurité**

Les cadres d'emplois de la filière sécurité, le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique sont inéligibles au RIFSEEP et notamment au complément indemnitaire annuel (CIA) mis en place en 2022.

En vertu de l'article L714-11 du code général de la fonction publique, conservent l'avantage acquis de la prime de fin d'année, les agents (titulaires, stagiaires et contractuel de droit public) appartenant à la filière sécurité, aux cadres d'emplois de professeurs territoriaux d'enseignement artistique et d'assistants d'enseignement artistique.

Le montant individuel de la prime de fin d'année est déterminé au vu d'une grille d'évaluation qui comporte 4 critères valorisés en euros (maladie ordinaire, assiduité, comportement, contrat d'objectif).

La période de référence de la prime de fin d'année est du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Cette prime est versée sur la paie de novembre aux agents présents et entrés dans la collectivité avant le 30 juin de l'année en cours.

Il est proposé d'approuver le montant de l'enveloppe de la prime de fin d'année 2026 fixée à 43 184€.

#### **14. Prolongation des missions du « Club des DGS et Secrétaires de mairie » d'Alès Agglomération**

Alès Agglomération souhaite bénéficier de la collaboration et de l'expertise des Directeurs Généraux, et Secrétaires de mairie des communes membres pour la mise en œuvre des politiques publiques et des compétences afférentes.

Les missions des membres de ce club représentent un volume mensuel estimé à 3h30 par commune et consistent notamment en :

- pilotage de projets et accompagnement stratégique dans le cadre de la mise en œuvre des politiques communautaires,
- animation de sessions de débats sur une thématique prédéfinie afin de faire émerger des propositions correspondant aux besoins du territoire,
- apport d'une expertise en vue de rechercher des solutions adaptées aux divers problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des politiques communautaires,

Ces missions seront indemnisées trimestriellement sur la base d'un taux horaire de 45,52 € sous la condition expresse de la présence du membre et ce, formalisé par un « état trimestriel de participation ».

La Communauté Alès Agglomération assure le coût financier de ces missions.

Il est proposé de prolonger les missions du Club des DGS aux conditions décrites ci-dessus.

### **DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **V. HABITAT ET LOGEMENT**

#### **15. Avenant n° 1 à la convention opérationnelle de carence avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, Saint Christol lez Alès et l'État**

Il est proposé d'approuver la convention opérationnelle de carence avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, Saint Christol lez Alès et l'État

### **DGA CADRE DE VIE**

#### **VI. ENVIRONNEMENT URBAIN**

#### **16. Fermeture définitive de la déchèterie Communautaire sise Quai du Mas d'Hours à Alès**

La déchèterie de la commune d'Alès, devenue obsolète et insuffisante face au nombre d'apporteurs a fermé définitivement le 4 novembre 2025. Cette fermeture a pris effet suite à l'ouverture du centre de valorisation multiflux sur la commune de Saint-Hilaire de Brethmas.

Le site du Quai du Mas d'Hours a été sécurisé, les contenants retirés. La Sous-Préfecture et la DREAL ont été informés conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé d'acter cette fermeture définitive.

## **DGA POLITIQUES PUBLIQUES**

### **VII. ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE**

#### **17. Délégation de Service Public - Micro Crèche de Chamborigaud – Présence 30 AMPAF - Participation pour l'année 2026**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite enfance, Alès Agglomération a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le contrat d'affermage en cours entre la communauté de Communes des Hautes Cévennes et Présence 30.

Ce contrat a pour objet la gestion et l'exploitation d'une structure micro crèche pouvant accueillir des enfants de deux mois et demi à six ans sur la commune de Chamborigaud. Une nouvelle concession de service public par affermage a été signée pour une durée de 8 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le délégataire s'engage à assurer la mission de service public qui lui est confiée, la continuité du service public et le principe d'égalité d'accès à ce service. Pour compensation de ces contraintes, la collectivité participe au financement du service par le biais d'une participation.

Alès Agglomération soutenant le financement des établissements d'accueil du jeune enfant, a signé le 6 juillet 2022 la Convention territoriale Globale avec la CAF permettant à la structure d'accueil de bénéficier du bonus territoire, directement versé par la CAF.

Il est proposé d'approuver le montant initial de la participation 2026 de 78 774 € dont 52 482 € versé par Alès Agglomération à l'Association Présence 30 et 29 220 € versé directement par la CAF.

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **18. Renouvellement de la subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique**

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé le renouvellement de la subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique au titre de l'année 2026.